

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 MARS 2024**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le lundi 25 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie.

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, CLÉMENT Christophe, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, STALLIN Nathalie.

Absents : CONTENTIN Arnaud, GUEUDET Valérie, HERFORT William, TCHEOU Guy Passou, THOREL Gwénaëlle, VAN DEN BUSSCHE Sébastien.

Absents et excusés : NEUVILLE BOURDON Céline, PIARD Philippe.

Secrétaire de séance : CARPENTIER Isabelle

Date de convocation : 19 mars 2024

APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

(n°2024/16)

Il convient d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2024.

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour), le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2024.

**RYTHMES SCOLAIRES 2024-2027 AVIS A DONNER SUR LE MAINTIEN DU
SYSTEME DEROGATOIRE**

(n°2024/17)

Par délibération n°34/2017 en date du 05 juillet 2017, le Conseil Municipal avait décidé, à compter de septembre 2017, un retour à la semaine de 4 jours.

Par délibération n°9/2021 en date du 15 février 2021, le Conseil Municipal avait décidé le maintien du système dérogatoire à savoir la semaine à 4 jours pour une durée de 3 ans.

Cette dérogation arrive à échéance au terme de l'année scolaire 2023-2024.

Il convient, donc, soit de renouveler cette demande soit d'indiquer le souhait de changer l'organisation actuelle.

Le Conseil d'école devant, aussi, donner son avis, a eu lieu le 19 mars 2024 et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour le maintien de la semaine à 4 jours.

Le dossier complet doit être adressé à l'Inspecteur de la circonscription pour le 3 avril 2024 délai de rigueur.

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour), le Conseil Municipal demande le maintien du système dérogatoire à savoir la semaine à 4 jours.

**LOCATION DE SALLE DES FETES : DEMANDE DE REMBOURSEMENT
PARTIEL**
(n°2024/18)

Madame LORGERIE Manon avait réservé la salle des fêtes de FRÉNOUVILLE le week-end du 26 et 27 mars 2024 pour un montant de 450.00 €.

Il s'avère que le lave-vaisselle, mis à la disposition des utilisateurs, est resté inutilisable dû à une panne subite. Il serait souhaitable de procéder à un remboursement partiel pour la gêne occasionnée.

Après délibération et à l'unanimité (11 voix pour), le Conseil Municipal décide de rembourser partiellement la location de la salle des fêtes à Madame LORGERIE Manon pour un montant de 100.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Otri organise une grande Foire aux Livres dans ses locaux du mercredi 3 au samedi 6 Avril 2024 de 10h à 18h
- L'école de chiens-guides d'aveugles « A Vue de Truffe » a le plaisir de vous convier à son assemblée générale, qui se tiendra le **samedi 6 avril 2024 à 15h30**
- Le vote du budget 2024 de la commune aura lieu le lundi 08 avril 2024 à 18h00 Salle Clairjoie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle CARPENTIER



Le Maire,
Alain PORQUET

